

Olivier Clottu †

Autor(en): **Vivien, G.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **22 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Olivier Clottu 1869—1943

Trésorier et vice-président du Comité cantonal neuchâtelois,
ancien membre du Comité de Direction

Olivier Clottu †.

Ce n'est certes pas sans émotion que nous écrivons le nom si respecté d'Olivier Clottu dans cette revue à laquelle il a collaboré plusieurs fois avec tant de bienveillance pour rendre hommage, par exemple à des hommes de valeur comme le Dr. de Marval et le pasteur Marc Borel qui ont rendu d'éminents services à la Fondation „Pour la vieillesse“. C'est cet hommage d'estime et de

reconnaissance que nous offrons ici à cet excellent collègue qui, pendant de nombreuses années, n'a pas cessé de s'intéresser avec un dévouement sans limite et une compétence consommée à l'œuvre que nous poursuivons pour les vieillards dans le canton de Neuchâtel depuis 25 ans.

Et cet hommage est d'autant plus mérité que M. Olivier Clottu a bien voulu, malgré toute la charge de Directeur de la Caisse Cantonale d'Assurance populaire, répondre à notre appel à une heure critique de la vie de notre Comité Neuchâtelois, alors à la recherche d'un homme capable d'organiser sur des bases solides toute la comptabilité de notre œuvre. Il l'a fait avec cette rapidité de travail qui ne lui enlevait rien ni de la précision, ni de la bienveillance, ni de l'amabilité dont il ne s'est jamais départi.

Aussi savait-il faire des séances du Comité neuchâtelois, réuni souvent à son bureau de directeur, des occasions de rapprochement fraternel et d'amitiées sincères qui se prolongent bien au-delà des horizons terrestres.

Et nous ne pourrons jamais assez dire à ses grands fils et à leur chère mère combien nous leur sommes reconnaissants de nous avoir prêté pendant de nombreuses années celui qui leur était si cher et qui prenait sur son repos et sur les douceurs de la vie familiale pour travailler à une œuvre qui a su gagner rapidement l'estime de tous les gens de cœur et qui s'affirme de plus en plus nécessaire; aussi était-ce une joie d'aller avec lui aux assemblées de délégués à Berne et nous réjouissions-nous ensemble de pouvoir célébrer avec lui cette année le 25^e anniversaire de la Section Neuchâteloise de notre Fondation, à laquelle il était si profondément attaché; Dieu en a jugé autrement, „que sa volonté soit faite!“

C'est ainsi que par une journée sombre et pluvieuse de décembre où la nature semblait s'être mise à l'unisson de notre tristesse, dans le temple de St-Blaise où se pressait une foule en deuil, le pasteur de St-Blaise a pu appliquer

à M. Olivier Clottu cette béatitude de l'Apocalypse: „Heureux les morts qui meurent au Seigneur; oui, dit l'esprit, car leurs œuvres les suivent et ils se reposent de leurs travaux,“ — et dire tout le bien qu'a fait M. Clottu dans la vie civile, — où il a toujours pris une vive part aux affaires publiques, et dans la vie militaire, où il fut, dès 1913 et jusqu'en 1941, capitaine quartier-maître des places d'armes de Colombier et de Lyss.

Puis le pasteur Du Bois a parlé au nom de l'église à laquelle cet homme de foi a rendu de précieux services comme membre de ses autorités paroissiales et cantonales, le Dr. Strittmatter, avocat, au nom de la Caisse Cantonale d'Assurance populaire dont il est le président, et en fin le pasteur Vivien a dit tout ce que nous devons à celui qui fut le trésorier dévoué de notre Comité Neuchâtelois et membre distingué du Comité Central de la Fondation.

Passionné d'histoire il a publié des études de valeur sur son Canton de Neuchâtel dont il fut l'un des meilleurs enfants.

C'est pourquoi des hommes de la valeur intellectuelle et civique, de la trempe morale et spirituelle de M. Olivier Clottu prolongent bien après la mort, leur influence bienfaisante, car ils sont la force et l'honneur d'un peuple et „leur mémoire, comme celle du juste, reste en bénédiction“ dans la famille, dans l'église et dans la patrie qu'ils ont fidèlement aimée et servie.

Corcelles, février 1944.

G. Vivien.

Die geplante Einführung obligatorischer Gemeindealtersbeihilfen im Kanton Zürich.

Mitte November 1943 — vor dem Beschluß des Bundesrates, den Entwurf zu einem Gesetz über die Alters- und Hinterlassenenversicherung vorzubereiten — hat der Regierungsrat des Kantons Zürich an den Kantonsrat einen einläßlichen Bericht zur Frage des Ausbaues der Altershilfe im Kanton Zürich erstattet und gleichzeitig den Antrag zu einem Gesetz über die Altersbeihilfe veröffentlicht.